

LA VIE ECONOMIQUE

- [Grâce aux recettes de TVA, le déficit budgétaire en nette baisse](#)
- [Brexit : le Royaume-Uni et la Commission européenne sont parvenus à un accord](#)
- [« Droit à l'erreur » : un projet de loi pour rendre l'administration davantage « bienveillante »](#)
- [Les patrons Français se sentent aussi bien qu'en Allemagne](#)
- [50,1 % de la richesse mondiale aux mains de 1 % de la population](#)
- [Prime de Noël : pas de changement par rapport à 2016](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Nouvelles consultations, nouveaux contrats conventionnels : la CNAM a fait ses comptes](#)
- [90 % des médecins admettent avoir déjà prescrit des actes médicaux injustifiés](#)

FISCALITE

- [Qui sont les ultra-riches français vivant en Suisse ?](#)
- [Taxe sur les transactions financières : quatre ministres, dont Hulot, disent oui](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- ["9 000 chauffeurs sur le carreau", le cri d'alarme des patrons de VTC](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Ces huit départements qui veulent tester le revenu de base](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- [« La révolution Quaternaire » de Michèle Debonneuil. Créer quatre millions d'emplois, c'est possible.](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Grâce aux recettes de TVA, le déficit budgétaire en nette baisse

Le 08/12/17, le ministère des Finances a annoncé que les recettes fiscales étaient à la hausse en 2017. Soit, au 31/10/17, une augmentation de 8,3 milliards d'euros, les recettes nettes de l'Etat étant de 260,1 milliards d'euros contre 251,8 milliards d'euros en 2016. Sur ces 8,3 milliards d'euros, 8,1 milliards sont issus des recettes fiscales, dont 5,3 milliards proviennent directement de la TVA. Ce qui signifie que les dépenses de consommation des ménages français sont bonnes. La conséquence de cette hausse est que le déficit budgétaire a reculé sur les 10 premiers mois de l'année, descendant à 77,1 milliards d'euros à fin octobre (contre 85,5 milliards d'euros en 2016). Les prévisions de croissance de l'Insee pour 2017 : 1,8 % (contre 1,1 % en 2016).

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/grace-aux-recettes-de-tva-le-deficit-budgetaire-en-nette-baisse_1967482.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/12/2017, AFP)

● Brexit : le Royaume-Uni et la Commission européenne sont parvenus à un accord

Le 08/12/17, la Commission européenne et le Royaume-Uni sont parvenus à un accord sur un texte commun sur le Brexit. Cet accord doit désormais être validé par le Conseil européen (les dirigeants des Etats membres de l'Union européenne (UE)). Cela sera fait (ou non) lors d'un sommet de l'UE qui aura lieu les 14 et 15/12/17. Ceci fait, s'ouvrira alors une seconde phase de négociations qui définira les futures relations, notamment commerciales, entre l'UE et le Royaume-Uni.

<http://www.lejdd.fr/international/europe/brexit-le-royaume-uni-et-la-commission-europeenne-sont-parvenus-a-un-accord-3514700>

(Source : www.lejdd.fr du 08/12/2017)

● « Droit à l'erreur » : un projet de loi pour rendre l'administration davantage « bienveillante »

Le 27/11/17, le gouvernement a dévoilé son projet de loi sur le « droit à l'erreur ». C'est une mesure phare pour le président Macron. Le but : la simplification des démarches administratives. Ce projet, intitulé « Projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance », regroupe 48 articles. Le tout sera présenté au Parlement au printemps prochain et le gouvernement attend 4,5 milliards d'économies sur son budget. Pour Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, il s'agit d'amener les Français à ressentir plus de confiance dans leurs relations avec les services publics, les Français, selon lui, « *[aimant] leur service public mais [...] pas toujours leur administration* ». Le budget affecté à la formation des agents publics sera de 1,5 milliard d'euros. La bienveillance sera privilégiée. Ainsi est reconnu « le droit à l'erreur ». **M. Darmanin** : « *Le premier principe qui doit désormais guider l'administration, c'est la bienveillance : si vous vous êtes trompés, ce sera désormais à l'administration de prouver que vous n'êtes pas de bonne foi* ». Avec des restrictions toutefois, comme les cas de fraude ou d'atteinte à la sécurité et à la santé publiques. Dans les faits, toute personne physique ou morale qui aura fauté involontairement, pour la première, par méconnaissance d'une règle, sera exemptée d'amende ou de privation de droit. Pour cela, il lui faudra rectifier son erreur si l'administration le lui demande ; idem si elle s'en aperçoit et opère la rectification de son propre chef. Plusieurs possibilités sont déployées : 01)- Signaler une erreur à l'administration fiscale sans que cela entraîne des pénalités ; 02)- Pour les entreprises, demander à toute administration « *de bénéficier d'un contrôle, pour s'assurer qu'elles respectent les procédures, sans risque de sanction aggravée* ». D'autres mesures concernent l'Inspection du travail qui pourra donner un avertissement lorsque l'intention frauduleuse n'est pas prouvée, alors que jusqu'à présent l'entreprise était sanctionnée. M. Darmanin a aussi précisé que certaines nouveautés du projet de loi devront faire l'objet d'une expérimentation avant d'être instituées dans les faits. Enfin, un comité de suivi va être créé ; il devra se réunir une fois par mois pour contrôler la mise en œuvre du texte.

[Retour au sommaire](#)

Réaction de la CGPME : « Si l'intention est louable, c'est la mise en œuvre qui déterminera l'utilité de ce texte. Les différents chocs de simplification annoncés à coups de tambour et trompette n'ont pas laissé un souvenir impérissable aux chefs d'entreprises ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/11/26/le-gouvernement-philippe-s-essaie-au-choc-de-simplification_5220486_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 26/11/2017)

● Les patrons Français se sentent aussi bien qu'en Allemagne

Le 10/11/17, a été publié le baromètre mensuel de confiance Challenges-Banque Palatine (BPCE) de l'Observatoire des PME-ETI. Il révèle une progression de la confiance des chefs d'entreprise de 5 points (83 %). 61 % de ces derniers estiment que le cadre législatif, fiscal et juridique dans l'Hexagone est désormais aussi favorable aux entreprises qu'en Allemagne. 80 % des patrons interrogés approuvent les mesures fiscales prises, comme la suppression de l'ISF. Cela crée, précise le baromètre, un contexte particulièrement positif pour l'emploi, qu'il s'agisse des cadres ou des employés. L'investissement : il est en hausse (+ 1,6 % à 123 points ; c'est son niveau le plus élevé depuis sa création en novembre 2014). De son côté, l'Insee a déclaré que le climat des affaires était au plus haut depuis 10 ans. Calculé d'après les réponses des patrons des principaux secteurs d'activité, l'indicateur de confiance est monté à 111 points (+ 2 points, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis janvier 2008). **L'Insee :** « Les industriels sont de plus en plus optimistes sur les perspectives générales de production du secteur ». Tout simplement parce que les carnets de commande sont en hausse. **Challenges :** « Le climat de l'emploi, dans ce contexte, a continué de s'améliorer, essentiellement dans le commerce de détail et l'industrie : l'indicateur qui le synthétise a gagné un point, à 109 points, pour atteindre son plus haut niveau depuis l'été 2011 ».

[https://www.challenges.fr/economie/moral-des-dirigeants-d-entreprises-les-patrons-francais-se-sentent-aussi-bien-qu-en-allemande-515300#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20171126](https://www.challenges.fr/economie/moral-des-dirigeants-d-entreprises-les-patrons-francais-se-sentent-aussi-bien-qu-en-allemande-515300#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20171126)

(Source : www.challenges.fr du 26/11/2017, Pierre-Henri de Menthon)

● 50,1 % de la richesse mondiale aux mains de 1 % de la population

Le 14/11/17, le Crédit Suisse a publié une étude qui montre que la richesse mondiale des ménages a progressé (+ 6,4 % entre mi-2016 et mi-2017), mais qu'elle reste très concentrée. Ainsi, 1 % de la population mondiale possède 50,1 % de toutes les richesses. Le nombre de millionnaires en dollars : il est de 36 millions en 2017 (+ 2,3 millions de nouveaux millionnaires). Ces millionnaires, qui représentent 0,7 % de la population mondiale, concentrent 46 % de l'ensemble de la richesse. Les « ultra-riches » sont principalement issus des pays émergents, notamment de la Chine. Tandis que les 3,5 milliards les plus pauvres se partagent 2,7 % de la richesse mondiale. Au point de vue fortune par habitant, la Suisse tient la première place mondiale.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/50-1-de-la-richeesse-mondiale-aux-mains-de-1-de-la-population_1960594.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 14/11/2017)

● Prime de Noël : pas de changement par rapport à 2016

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités, a annoncé que la prime de Noël sera bien versée aux 2,5 millions de Français les plus modestes (les bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de solidarité spécifique, de l'Allocation équivalent retraite et de la prime transitoire de solidarité). Cela sera fait par un virement de la CNAF et de Pôle Emploi. Les montants restent inchangés par rapport à 2016.

<http://www.vivamagazine.fr/prime-de-noel-pas-de-changement-par-rapport-2016-173086>

(Source : www.vivamagazine.fr du 04/12/2017, Marilyn Pierioli)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Nouvelles consultations, nouveaux contrats conventionnels : la CNAM a fait ses comptes

Le 08/12/17, la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie) a publié un bilan chiffré des nouveaux actes, tarifs et contrats mis en place dans la convention d'août 2016. **Le détail :**

01)- En mai 2017, « *le G à 25 euros pour les généralistes et le GS pour les spécialistes ont représenté 382 millions d'euros pour l'assurance-maladie (montant remboursable), dont 30 millions d'euros correspondent à l'impact de la revalorisation de cette consultation de référence* ». Il y a eu 15 millions de G et GS ce mois-ci. En septembre, ces consultations sont passées à 21 millions (pour un montant remboursable de 539 millions d'euros). **02)-** Les visites à domicile, VG et VGS. Elles ont été, en mai, au nombre de 990 000 pour 25 millions d'euros ; en septembre, elles sont passées à 1,7 million (pour 44 millions d'euros de dépenses remboursables). En ce qui concerne **la COE** (consultation obligatoire de l'enfant, à 39 euros), on en a dénombrée, de mai à septembre 2017, 130 000 pour les généralistes, 166 000 pour les pédiatres (pour un total de 11,5 millions d'euros de remboursement). **Les contrats à l'installation** : ils se mettent doucement en place. **01)-** Les contrats d'aide à l'installation **CAIM** (qui permettent de toucher deux fois jusqu'à 50 000 euros) ont été souscrits par 196 médecins. Que demandent ces contrats ? De s'installer pendant cinq ans dans une zone déficitaire en secteur I ou en option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), en groupe, en pluri-professionnel ou dans une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou une équipe de soins primaires. **02)- Le COSCOM** (contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins) a été souscrits par 261 médecins installés en zone déficitaire. Ce contrat ouvre droit à un forfait de 5 000 euros par an (pendant trois ans) si les médecins « *exercent dans les mêmes conditions que celles citées plus haut* ». Les praticiens qui exercent en partie dans un hôpital de proximité ont la possibilité de toucher une majoration de 1 250 euros annuels, et les maîtres de stage, 300 euros par mois pour un stagiaire à temps plein. Par contre, deux contrats n'ont pas encore bien fonctionnés : **01)- le CSTM** (contrat de solidarité territoriale médecin), qui est destiné aux médecins hors zone sous-dense qui s'engagent à exercer au moins dix jours par an pendant trois ans dans un désert médical, n'a été souscrits que par 35 praticiens. Qu'apporte ce contrat ? Une aide à l'activité correspondant à 10 % des honoraires tirés de l'activité conventionnée clinique et technique ; **02)- le COTRAM** (contrat de transition pour les médecins), qui est destinés aux libéraux de plus de 60 ans exerçant en zone sous-dense et qui souhaitent arrêter leur activité en accueillant et en accompagnant un confrère de moins de 50 ans, n'a été souscrits que par 16 médecins.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/12/08/nouvelles-consultations-nouveaux-contrats-conventionnels-la-cnam-fait-ses-comptes_853196

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/12/2017, Marie Foutl)

● **90 % des médecins admettent avoir déjà prescrit des actes médicaux injustifiés**

Selon une enquête réalisée à la demande de la Fédération hospitalière de France (FHF) par l'**Odoxa** sur la pertinence des actes et examens médicaux en France, il s'avère que le nombre d'interventions chirurgicales et d'actes médicaux inutiles est « *exorbitant* ». Neuf médecins sur dix ont reconnu « *qu'il leur arrive personnellement de prescrire certains actes qui après coup leur semblent injustifiés, [dont 28 %] régulièrement* ». Toujours d'après l'enquête, 77 % des Français considèrent que la lutte contre ces actes injustifiés est primordiale pour faire des économies. 8 Français sur 10 sont pour l'obligation d'avoir un second avis médical « *avant certains actes lourds et coûteux* » ; ils sont aussi pour la mise en place d'un service de conseil téléphonique médical en guise de régulation des urgences hospitalières. Une majorité se déclare contre la tarification à l'acte. **Le Quotidien du médecin** : « *64 % à 72 % pensent notamment qu'une autre rémunération des professionnels de santé et des hôpitaux serait "juste", "efficace" et "moins coûteuse"* ». 70 % des Français interrogés considèrent que « *le sujet n'est pas assez abordé dans le débat public* » ; 78 % que « *les politiques de santé ne s'en préoccupent pas assez* ». Ce, bien que la ministre de la Santé, **Agnès Buzyn**, ait déclaré en avoir fait une de ses priorités. **Le Quotidien du médecin** : « *L'escalade des actes inutiles et des prescriptions non justifiées est évaluée "autour de 25 %" des dépenses de santé* ». En conclusion, **Mme Buzyn** a affirmé, mi-novembre, qu'effectivement la pertinence des soins était une « *marge de progrès considérable et d'économies sans douleur pour la Sécurité sociale* ».

[Retour au sommaire](#)

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/11/27/90-des-medecins-admettent-avoir-deja-prescrit-des-actes-medicaux-injustifies_852834?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20171127&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20171127&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 27/11/2017, Sophie Martos)

FISCALITE

● Qui sont les ultra-riches français vivant en Suisse ?

Le 23/11/17, le magazine **Bilan** a publié son étude annuelle sur les 300 plus riches de Suisse. La condition pour être classé : posséder au moins 100 millions de francs suisses (CHF), soit 86 millions d'euros. En 2017, 54 Français figurent au palmarès (idem qu'en 2016). Les trois premiers Français les plus riches de Suisse : 01)- La famille Castel (entre 10 et 11 milliards d'euros, vin, bière, eaux minérales) ; 02)- Gérard Wertheimer (de 9 à 10 milliards d'euros, Chanel) ; 03)- Patrick Drahi (fortune non communiquée dans l'article, Altice). Figurent également la famille Baud (estimation de patrimoine : entre 300 et 400 millions de CHF, Franprix) ; la famille Leven (entre 200 et 300 millions de CHF, Perrier) ; Patrick Degorce (entre 100 et 200 millions, gérant de Hedge fund).

<https://www.latribune.fr/vos-finances/impots/qui-sont-les-ultra-riches-francais-vivant-en-suisse-759278.html>

<http://www.bilan.ch/economie-300plusriches-plus-de-redaction/300-plus-riches-2017-entrepreneurs-suisse-sinivent>

(Sources : www.lemonde.fr du 25/11/2017, avec AFP, www.bilan.ch du 23/11/17)

● Taxe sur les transactions financières : quatre ministres, dont Hulot, disent oui

Le 10/12/17, quatre ministres se sont prononcés, dans le JDD, pour une taxe sur les transactions financières (TTF) : Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, Nicolas Hulot, ministre de la Transition économique, Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, Frédérique Vidal, ministre de la Recherche. Le but de cette TTF : financer la lutte contre le réchauffement climatique.

[https://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20171210.OBS9017/taxe-sur-les-transactions-financieres-quatre-ministres-dont-hulot-disent-oui.html#xtor=-4-\[ObsTopsWE\]-20171210](https://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20171210.OBS9017/taxe-sur-les-transactions-financieres-quatre-ministres-dont-hulot-disent-oui.html#xtor=-4-[ObsTopsWE]-20171210)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 10/12/2017, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● "9 000 chauffeurs sur le carreau", le cri d'alarme des patrons de VTC

A dater du 01/01/18, la loi Grandguillaume va imposer que tous les chauffeurs des applications possèdent une carte professionnelle de VTC, carte qui pourra être obtenue auprès des préfetures. Les conditions d'obtention : posséder déjà une équivalence ou passer un examen pratique et théorique. **Joseph François**, dirigeant d'une entreprise de chauffeur et membre de l'AMT (association de défense des entrepreneurs du secteur) : « *La loi nous permet d'obtenir la licence VTC en présentant douze fiches de paie consécutives [1600 heures d'activité]. Seulement, du côté des préfetures, ça traîne. A Pontoise par exemple, il leur faut 6 mois pour délivrer la carte! On ne sera jamais prêt pour fin décembre, les applications vont devoir débrancher 9000 personnes qui vont se retrouver sur le carreau. C'est irresponsable! L'État ne fait pas ce qu'il faut* ». **Steve Salom**, patron d'Uber France, dit la même chose. **Le ministère** a publié un communiqué le 08/12/17, expliquant que sera ouverte la possibilité « *pour les chauffeurs Loti ayant engagé les démarches nécessaires pour devenir VTC avant la fin de l'année, mais dont le dossier administratif n'aurait pas encore pu être traité, de continuer à exercer temporairement le temps que leur dossier soit instruit* ». Toujours selon le ministère, 8 000 à 8 500 cartes VTC ont été délivrées en 2017, dont 2 000 ont été obtenues par la réussite à l'examen d'accès. Seront encore en cours de traitement, début 2018, environ 2 000 à 3 000 dossiers.

https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/9000-chauffeurs-sur-le-carreau-le-cri-d-alarme-des-patrons-de-vtc_1967495.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/12/2017, Sébastien Pommier)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Ces huit départements qui veulent tester le revenu de base

Huit présidents de départements ont décidé de porter devant le Parlement un projet d'expérimentation du revenu de base : « *Le revenu de base renouvelle une ambition universelle, celle qui a fondé la création du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988 : garantir un revenu socle pour tous* ». Les présidents (tous PS) et départements concernés : Jean-Luc Gleyze, président du département de la Gironde, André Viola (Aude), Henri Nayrou (Ariège), Philippe Martin (Gers), Mathieu Klein (Meurthe-et-Moselle), Georges Méric (Haute-Garonne), Jean-Luc Chenut (Ille-et-Vilaine), Stéphane Troussel (Seine-Saint-Denis).

→ La tribune des huit présidents de départements dans le JDD :

<http://www.lejdd.fr/politique/pourquoi-nous-allons-tester-le-revenu-universel-dans-nos-departements-3502832>

(Sources : www.challenges.fr du 26/11/2017 avec AFP, www.lejdd.fr du 26/11/2017)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● « La révolution Quaternaire » de Michèle Debonneuil. Créer quatre millions d'emplois, c'est possible.

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Les nouvelles technologies peuvent devenir un formidable gisement d'emplois 4 millions ! au lieu d'en être le tombeau : tel est le credo de l'économiste Michèle Debonneuil. Il faut pour cela opérer un saut conceptuel vers l'"économie quaternaire", qui met les potentialités de la technologie numérique au service des hommes en préservant le travail humain. Exemples ? L'"autopartage" (Autolib à Paris), qui, contrairement au covoiturage (Blablacar...), allie technologie numérique (abonnement, réservations en ligne...) et emplois (des salariés entretiennent les voitures mises à disposition); ou la téléassistance pour personnes âgées (des capteurs de chutes préviennent un personnel qualifié qui se déplace au domicile du client), fleuron de la Silver Economy... Créatrice du concept fondé sur l'observation de terrain, l'auteur nous prouve que les "solutions quaternaires" sont véritablement la clé pour revenir à une croissance durable et lutter contre le chômage de masse qui menace notre société. Mais aussi permettre à l'Europe de partager le pouvoir des GAFAs et de reprendre la main sur les données personnelles et le transhumanisme* ».

→ **La révolution quaternaire**, de Michèle Debonneuil. Préface de Jean-Louis Borloo. Les éditions de l'Observatoire. 144 pages (1^{er} novembre 2017).

https://lexpansion.leexpress.fr/actualite-economique/creer- quatre-millions-d-emplois-c-est-possible_1963196.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 27/11/2017, Emmanuel Lechypre)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr